

	PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES	Note d'information-RGPD-1102-02-A
	Information destinée aux patients concernant le traitement de leurs données personnelles	Date de diffusion : 10/03/2025

Information destinée aux patients concernant le traitement de leurs données personnelles

La présente notice a pour objet de vous informer sur les conditions de traitement de vos données personnelles collectées par les Hôpitaux de Corrèze (Le centre hospitalier de Brive, de Tulle, d'Ussel et de Bort les Orgues). Chaque site est considéré comme responsable de traitement dans le cadre de votre prise en charge et s'engage à assurer le meilleur niveau de protection de vos données personnelles en conformité avec le RGPD*



Quelle est la base légale de vos traitements des données personnelles ?

Nous nous informons que sur la base légale de la mission d'intérêt public, d'une obligation légale ou de la sauvegarde des intérêts vitaux les Hôpitaux de Corrèze recueillent et traitent des données administratives, des données de santé et des données médico-sociales vous concernant dans le strict respect du secret médical et professionnel.



Pour quelles finalités les Hôpitaux de Corrèze collectent vos données ?

Dans le cadre de votre prise en charge, le traitement de vos données personnelles a pour principaux objectifs :

- L'organisation de votre préadmission ;
- La gestion de vos rendez-vous médicaux ;
- La gestion de votre prise en charge ;
- La constitution de votre dossier médical ;
- La gestion de votre dossier administratif et de la facturation ;
- Le pilotage de l'activité hospitalière ;
- L'évaluation de la qualité des soins, via des questionnaires et des audits ;
- La réalisation des études cliniques.

Vos données de santé sont centralisées dans un dossier médical informatisé confidentiel qui permet d'assurer votre suivi et la continuité des soins et de vous garantir une prise en charge adaptée à votre état de santé.



Quelles sont les données collectées ?

En fonction des besoins liés à votre prise en charge, les Hôpitaux de Corrèze peuvent collecter vos données administratives (ex : identité,

	PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES	Note d'information-RGPD-1102-02-A
	Information destinée aux patients concernant le traitement de leurs données personnelles	Date de diffusion : 10/03/2025

NIR, coordonnées, moyens de paiement), vos données de santé (ex. : RDV médicaux, antécédents, motifs de consultation, résultats d'examen), vos données médicaux-sociales (ex. habitudes de vie, profession) ou encore vos prélèvements biologiques et/ou tissulaires (échantillons biologiques).



Qui a accès à vos données ?

Vos données personnelles sont accessibles aux seuls professionnels faisant partie de l'équipe de soins qui vous prennent en charge. Chaque établissement a mis en place une matrice des droits et d'habilitation d'accès à votre dossier médical informatisé selon le profil et le service d'affectation du professionnel.

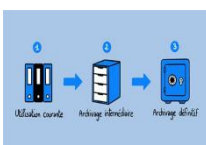
Certaines données peuvent être accessibles aux gestionnaires des services administratifs, logistiques et informatiques concernées (ex. : le médecin de l'information médicale, agents informatiques intervenant pour le support des outils).

Sous réserve des dispositions légales, certaines de vos données personnelles peuvent être transmises à des tiers autorisés (ex. : Dossier Médical Partagé, ARS, CNAM et organismes complémentaires, autorités de police ou judiciaires).

Certaines données sont aussi accessibles à nos prestataires tiers de services et fournisseurs d'outils informatiques intervenant sur les instructions du chaque site des Hôpitaux de Corrèze (ex. dispositifs médicaux pour la télésurveillance, outils de suivi ou d'accompagnement thérapeutique). La relation avec nos prestataires est encadrée par un contrat d'engagement du respect de la confidentialité et de la protection des données de nos patients en conformité avec le RGPD*.

Enfin si vous n'êtes pas opposé à des études et de recherche clinique, vos données peuvent être transmises à nos partenaires de recherches et industriels.

Dans tous les cas, les professionnels accèdent à vos données pour les stricts besoins de leur mission et sont toujours soumis au secret professionnel ou à une obligation de confidentialité.



Combien de temps vos données sont-elles conservées ?

Vos données de santé sont conservées au sein de nos serveurs sécurisés le temps de votre prise en charge en conformité avec le Code de santé publique, et sauf exceptions légales :

- Au maximum 20 ans à compter de votre dernière venue dans un des sites des Hôpitaux de Corrèze ;

	PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES	Note d'information-RGPD-1102-02-A
	Information destinée aux patients concernant le traitement de leurs données personnelles	Date de diffusion : 10/03/2025

- 10 ans après le décès ;
- Jusqu'à 28 ans pour le dossier d'un mineur ;
- 30 ans dans le cas d'un transfusé...

Les données peuvent être archivées dans le respect des conditions légales applicables. Chaque établissement a mis en place des moyens de sécurité logiques, physiques et organisationnels adaptés afin d'empêcher que vos données personnelles ne soient endommagées ou divulguées à des tiers non autorisés.



Les autres usages de vos données

Nous vous informons que les sites des Hôpitaux de Corrèze sont susceptibles, avec votre autorisation, d'utiliser vos données de santé pour des travaux de recherche clinique. Vous serez informé par votre médecin et aurez la possibilité de vous y opposer. Pour plus d'informations sur les études de recherche clinique veuillez consulter la rubrique "Recherche clinique" sur le site Web de l'établissement concerné.

Les Hôpitaux de Corrèze sont susceptibles aussi d'utiliser des technologies d'intelligence artificielle (IA) dans le cadre de votre prise en charge ou plus généralement de la gestion de nos activités hospitalières. Une note d'information sera diffusée sur le site web de votre établissement concerné.



Quels sont vos droits ?

Vous disposez, sous certaines conditions, d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de la limitation et d'opposition (notamment opposition à la recherche), ainsi que de la possibilité de définir des directives pour l'utilisation de mes données après mon décès.

Pour toutes questions relatives à vos données personnelles et à l'exercice de vos droits vous pouvez contacter à tout moment la Déléguée à la Protection des Données Personnelles (DPO) des Hôpitaux de Corrèze à l'adresse : dpo@ch-correze.fr.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez enfin adresser une réclamation à la CNIL : www.cnil.fr.

** Règlement européen 2016/679, dit règlement européen sur la protection des données (RGPD) du 27 avril 2016
Loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée 2018 Décret n° 2019-536 du 29 mai 2019 pris pour l'application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978*